



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS)

*Service producteur* : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

**Opportunité** : avis favorable émis le 23 novembre 2009 par la Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 30 mars 2010 (formation Entreprises)

L'objectif de cette enquête est de collecter des informations auprès des têtes de groupes en France sur leurs filiales étrangères. Elle est menée dans le cadre du règlement européen FATS n° 716/2007 du 20 juin 2007. Elle doit permettre d'avoir une meilleure connaissance de l'activité à l'étranger des groupes français, connaissance qui n'est que partielle pour l'instant. Une enquête pilote a été réalisée courant 2009. Les résultats en ont été transmis à Eurostat fin octobre.

Cette enquête comporte les trois variables à fournir obligatoirement, à compter de 2011 pour la France : chiffre d'affaires, effectifs et nombre de filiales par pays d'implantation des filiales et par secteur d'activité. Elle intégrera également quelques variables additionnelles dont les coûts de personnel et l'investissement corporel.

Le champ est l'ensemble des groupes dont le principal centre de décision est implanté en France et contrôlant au moins une société implantée hors de France. La sélection des groupes à enquêter sera faite à partir du fichier issu de l'enquête sur les liaisons financières (Lifi) qui donne les contours de groupes et une information sur les filiales étrangères de rang 1, fichier enrichi des informations de l'enquête de la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE) sur les filiales implantées à l'étranger et des données de l'enquête « Investissements directs filiales étrangères (IDFE) » de la Banque de France. L'enquête ne couvrira pas le secteur bancaire pour lequel la Banque de France dispose, en interne, des données suffisantes pour répondre au règlement européen sur les trois variables obligatoires.

La collecte aura lieu chaque année au mois de mai auprès d'environ 2 400 groupes, France entière (y compris les Dom). Elle se déroulera par Internet mais il sera également proposé de répondre soit sur un support Excel, soit sur questionnaire papier.

Un comité de concertation était composé de représentants de groupes, des organisations professionnelles représentatives et des représentants d'utilisateurs.

Les résultats seront transmis à Eurostat sous forme de données tabulées détaillées, accompagnées d'un rapport méthodologique. La publication d'un *Insee première* est également prévue.

~ ~ ~

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

|  |
|--|
| <b>Ce label est valide pour les années 2010 à 2014</b> |
|--|

Le Président du Comité du label

**signé**

Michel Euriat